

Le rôle et la tenue des femmes

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 101]

L'Écriture est très claire quant à la position de la femme (1 Cor. 11, 1-16). Nous ne croyons pas que ce soit selon la nature ni selon la révélation, qu'une femme soit mise en avant, soit dans l'Assemblée, soit dans le monde. C'est notre conviction profondément chérie qu'il n'y a pas de sphère dans laquelle la femme peut se mouvoir avec autant de grâce et de dignité, que dans l'ombre et la retraite du cercle domestique. Là, elle peut se montrer l'aide de l'homme en toutes bonnes œuvres. La maison est de façon prééminente la place de la femme. Le Saint Esprit a clairement défini son travail quand Il déclare qu'elle doit « gouverner la maison ». Il peut y avoir des cas exceptionnels où la femme chrétienne, n'ayant pas de devoirs domestiques particuliers, peut se consacrer à une œuvre extérieure avec un véritable bénéfice pour beaucoup, mais de tels cas sont rares. La règle générale est aussi claire que possible (1 Tim. 5, 14).

Quant à la question des « droits de la femme », etc., nous n'avons rien affaire avec la politique. Notre désir est d'être enseignés exclusivement par l'Écriture, et très certainement, nous ne trouvons rien dans le Nouveau Testament au sujet de femmes ayant une place dans la législation. Dans l'histoire d'Israël, ce fut toujours une preuve de la basse condition de la nation quand la femme était mise en avant. Ce fut le recul de Barak qui mit Debora en avant. Selon la pensée divine normale, l'homme est la tête. Cela se voit en perfection dans Christ et l'Assemblée. Là se trouve le vrai modèle d'après lequel nos pensées doivent être formées. Pour autant que cela concerne ce pauvre monde, tout est confusion. Les fondements sont détruits. Dieu a dit : « J'en ferai une ruine, une ruine, une ruine ! Ceci aussi ne sera plus, jusqu'à ce que vienne celui auquel appartient le juste jugement, et je le lui donnerai » (Éz. 21, 32). Il ne peut rien y avoir de juste jusqu'à ce que « les royaumes de ce monde soient devenus les royaumes de notre Seigneur et de son Christ » [Apoc. 11, 15]. Jusque-là, le chrétien doit se contenter d'être un pèlerin et un étranger sur cette terre, ayant sa bourgeoisie, sa maison, sa part, dans le ciel. Qu'il en soit ainsi pour tous ceux qui appartiennent à Christ !

Nous ne nous attendons pas à ce que ceux qui sont déterminés à suivre leurs propres pensées ; dont la volonté n'a jamais été brisée ; qui raisonnent au lieu de se soumettre à l'autorité de l'Écriture ; qui disent : « Je pense », au lieu de chercher ce que Dieu pense — nous ne nous attendons pas à ce que ceux qui sont tels approuvent ou apprécient ce que nous avons donné comme réponse à votre question ; mais nous devons nous incliner devant l'autorité de Dieu, en cela comme en toute autre chose.

Vous avez notre plus entière sympathie dans tous vos exercices spirituels. Nous pensons que vous avez tout à fait raison de refuser d'être présent là où une femme entreprend de parler ou de prier en public. L'esprit et l'enseignement du Nouveau Testament sont contraires à une telle pratique. Le « silence » est enjoint à la femme, en public ou en présence d'un homme. Quant à 1 Corinthiens 11, vous n'avez rien concernant l'assemblée jusqu'au verset 17, où un nouveau sujet est introduit, et comme vous le remarquez à juste titre, l'Esprit de Dieu ne peut se contredire. Il ne peut pas, à un endroit, dire à une femme de garder le silence, et

dans un autre, lui dire de le rompre. C'est contraire à la fois à Dieu et à la nature qu'une femme se mette en avant comme orateur public. Elle doit illustrer la position qui convient à l'Assemblée — la soumission, non pas l'enseignement. L'Assemblée ne doit pas enseigner, et elle ne le fait pas : elle est en tort si elle le fait. « Tu laisses faire la femme Jésabel qui se dit prophétesse ; et elle enseigne » [Apoc. 2, 20]. C'est l'esprit et le génie de la papauté. Dire que l'Église a le pouvoir de décréter, promulguer ou enseigner, c'est l'apostasie. L'Assemblée est enseignée par la Parole de Dieu. Elle doit obéir et être soumise. Elle doit être la colonne et le soutien de la vérité [1 Tim. 3, 15] — *tenir* et *maintenir* la vérité, mais jamais enseigner. Tel est l'enseignement invariable du Nouveau Testament quant à l'Assemblée, dont la femme devrait être l'illustration.

On dira peut-être que Dieu utilise la prédication et la prière des femmes pour la bénédiction des âmes. Eh bien, qu'est-ce que cela prouve ? La justesse de la prédication des femmes ? Non, mais la souveraine bonté de Dieu. Si nous devons nous baser sur le fait de la bénédiction divine, que ne serions-nous pas amenés à approuver ? Dieu est souverain, et peut travailler là où Il veut et par qui Il Lui plaît ; nous sommes des *serviteurs* et nous devons faire ce qu'Il nous dit. Au temps du « réveil », des âmes ont été frappées dans des chapelles catholiques romaines, en présence du sacrifice de la messe. Cela prouve-t-il que la papauté a raison ? Non, cela prouve seulement que Dieu est bon. *Raisonnement d'après les résultats peut nous conduire à la plus grossière erreur.*

Il devrait être suffisant pour quiconque s'incline devant l'autorité de l'Écriture, de savoir que le Saint Esprit commande strictement à la femme de garder le silence dans les assemblées publiques. Et en vérité, nous pouvons dire : « La nature même n'enseigne-t-elle pas » l'inconvenance morale de l'apparition d'une femme en chaire ou sur une estrade ? Indubitablement. Il y a bien des manières par lesquelles les femmes peuvent « travailler dans l'évangile » [Phil. 4, 3] sans l'inconvenance de la prédication en public. Il ne nous est pas dit comment « ces femmes ont travaillé » avec le bien-aimé apôtre, mais très certainement pas en parlant en public.

Quant aux quatre filles de Philippe l'évangéliste « qui prophétisaient » [Act. 21, 9], il reste aux défenseurs de la prédication des femmes à prouver qu'elles exerçaient leur don en public. Nous croyons que c'était dans l'ombre et la retraite de la maison de leur père.

En conclusion, cher ami, nous exprimons notre conviction toujours plus grande que la maison est, de façon prééminente, la sphère de la femme. Là, elle peut se mouvoir avec une grâce et une dignité morales. Là, elle peut briller comme épouse et mère à la gloire de Celui qui l'a appelée à remplir ces saintes relations. Là, les traits les plus aimables du caractère féminin se développent — traits qui sont complètement dégradés quand elles abandonnent leur tâche domestique et entrent dans le domaine de la prédication en public.

Nous croyons qu'il est clairement opposé à l'Écriture qu'une femme parle dans l'assemblée ou enseigne ou, en quelque manière, usurpe l'autorité sur l'homme. Mais s'il y a une réunion d'un caractère privé et social, il y a, à notre avis, la possibilité d'une communication libre des pensées, pourvu toujours que la femme conserve la place qui lui est assignée par la voix de la nature et par la Parole de Dieu.

À en juger d'après le ton de votre lettre, nous nous sentons assurés que le Seigneur vous guidera dans le droit chemin du service. Il ne nous est pas dit de quelle manière « ces femmes travaillaient avec Paul dans l'évangile », mais nous savons qu'il y a un millier de façons par lesquelles une femme peut servir dans l'évangile sans jamais sortir de cette sphère qui lui appartient en propre. Quant à la femme mariée, nous sommes encore plus persuadés que la maison est avant tout sa place ; là, elle a une sphère sainte et élevée dans laquelle elle peut servir dans la pleine conscience d'être exactement là où la main de Dieu l'a placée et là où Sa Parole la conduit. Que le Seigneur vous bénisse et vous garde !

L'Écriture est très claire quant à la manière selon laquelle les femmes chrétiennes doivent s'habiller, non seulement à la table du Seigneur, mais en tout temps. Certainement, en cela comme dans tout le reste, il y a un besoin urgent d'exercer une conscience délicate, une soumission pieuse à l'autorité de la Parole de Dieu. Si des chrétiens ne prennent pas garde à l'exhortation du Saint Esprit, ils ne prêteront sans doute pas beaucoup d'attention à ces pages. Un des besoins particuliers du moment actuel est une soumission complète aux véritables enseignements de l'Écriture sainte. Là où le cœur est sous le gouvernement direct de la Parole, tout ira bien ; là où il ne l'est pas, rien n'ira.